

Augmentation des pensions

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé que les prestations de la pension de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ainsi que du Régime de pensions du Canada ont été relevées à partir de janvier 1975.

Sécurité de la vieillesse Supplément de revenu garanti:

L'augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse et des prestations du supplément de revenu garanti représente la cinquième indexation trimestrielle comme le prévoit la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Le supplément de revenu garanti maximum pour une personne seule ajouté à la prestation de base de sécurité de la vieillesse, donnera un versement mensuel de \$204.27. La pension de base de la sécurité de la vieillesse passera de \$117.02 à \$120.06. Le supplément de revenu garanti pour une personne seule ou une personne dont le conjoint n'est pas à la retraite passera, en janvier de \$82.08 à \$84.21. Le supplément maximum pour un couple de retraités passera de \$72.89 à \$74.79. Avec la pension de base, chaque personne à la retraite recevra mensuellement \$194.85 ou \$389.70 pour le couple.

Régime de pensions du Canada

Environ 600,000 personnes à leur retraite ou prestataires selon les dispositions du Régime de pensions du Canada recevront des augmentations de 10.4 p. cent. Le maximum actuel des pensions de retraite provenant du Régime des pensions du Canada passera de \$109.60 à \$121.00 par mois à compter du premier janvier prochain. Cette augmentation correspond à la hausse intégrale du coût de la vie au cours de 1974 et s'appliquera à toutes les personnes recevant des pensions ou des prestations du RPC au 31 décembre de cette année. Le versement de la pension de la Sécurité de la vieillesse plus la prestation maximum admissible du Régime de pensions du Canada sera de \$241.06 par mois lorsque la pension maximum en 1974 était versée.

Allocations familiales

Les allocations familiales versées par le Gouvernement fédéral passeront de \$20 à \$22.08 pour chaque enfant de

moins de 18 ans. Selon une disposition de la Loi, une province peut demander au Gouvernement fédéral de modifier les taux d'allocations familiales payables sur son territoire en fonction de l'âge et du nombre d'enfants dans une famille, ou de ces deux critères, à la condition que la moyenne des allocations familiales s'établisse à \$22.08. Le Québec et l'Alberta ont choisi ce mode. Les allocations spéciales qui sont versées aux parents nourriciers, aux organismes de bien-être, aux gouvernements et aux établissements qui ont la garde des enfants, passeront également de \$20 à \$22.08 dans toutes les provinces.

Système informatique du Canada à l'essai aux É.-U.

Le ministre de l'Environnement, Madame Jeanne Sauvé, a annoncé qu'une entente avait été signée entre le Gouvernement canadien et le U.S. *Geological Survey*, en vertu de laquelle le Système d'information géographique du Canada, système de traitement et d'emmagasinage des données aux fins de l'analyse des ressources foncières, sera mis à l'essai par l'organisme américain. Les frais de ces travaux, environ \$65,000, seront à la charge du Trésor des États-Unis.

Le *Geological Survey* qui est sur le point de se lancer dans une analyse de l'utilisation des terres partout aux États-Unis recherche donc une méthode informatique pour traiter et mettre à jour l'information qu'il possède à ce sujet.

Parmi les systèmes examinés par l'organisme américain, il y a le Système d'information géographique du Canada, créé par la Direction générale des terres d'Environnement Canada. Ce système reçoit, emmagasine, analyse et compare toutes sortes de données géographiques émanant de l'Inventaire des terres du Canada.

Dans ce cadre, on produit actuellement onze séries de cartes descriptives, dont sept font partie de l'Inventaire des terres du Canada. Les sept sujets sont les suivants: agriculture, récréation, foresterie, faune (ongulés), sauvagine, eaux de pêche sportive et utilisation actuelle des terres.

Pour mettre le système à l'essai, le *Geological Survey* se servira d'infor-

mations provenant du satellite *Earth Resources*. Il s'agit d'une expérience mixte engageant aussi la participation de la NASA.

Le besoin de fonctionnaires bilingues

Extraits d'une déclaration faite à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien:

...Dans la Fonction publique environ 53,600 postes ont été déclarés bilingues, comparativement aux prévisions de 25,000 postes avancées en décembre 1972. Les principales raisons de cet écart sont dues au fait que nous avons sous-estimé le nombre des postes bilingues requis pour servir le public et fournir des services internes aux fonctionnaires. De plus, afin de permettre aux fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix, le nombre des postes bilingues requis pour assurer la surveillance est plus élevé que prévu.

Cinquante-trois p. cent des titulaires de postes bilingues le sont déjà. Il reste donc quelque 19,000 personnes, anglophones pour la plupart, à devoir recevoir une formation linguistique. Étant donné que la formation à plein temps n'est dispensée que depuis peu, il faudra attendre encore un certain temps avant de pouvoir obtenir des données complètes sur le nombre des fonctionnaires qui sont susceptibles de terminer leur formation linguistique avec succès. Cependant, le gouvernement désire que le plus grand nombre possible de fonctionnaires puissent acquérir une connaissance de l'autre langue officielle. A cette fin, des linguistes feront une étude en vue de déterminer les raisons pour lesquelles certaines personnes semblent incapables d'apprendre une autre langue et si les méthodes d'enseignement existantes peuvent être améliorées.

La Commission de la Fonction publique a accepté que les employés unilingues, âgés de 60 ans et plus, soient dès maintenant exemptés d'office de la formation linguistique, tout en conservant le droit d'occuper un poste bilingue ou d'y être nommés. C'est de dire que le fonctionnaire unilingue âgé de 60 ans et plus, qui réunit toutes les autres conditions d'admissibilité, peut être nommé à un poste bilingue tout en demeurant lui-même unilingue.